

**8<sup>th</sup> World Telecommunication/ICT Indicators  
Meeting (WTIM-10)**  
Geneva, Switzerland, 24 - 26 November 2010



---

*Information document*

**Document INF/9-F**  
**16 November 2010**  
**French**

**SOURCE:** Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo, Rép. Dém. du Congo

**TITLE:** Projet de la contribution à la huitième réunion sur les indicateurs de télécommunications/TIC de l'UIT dans le monde

# PROJET DE LA CONTRIBUTION A LA HUITIEME REUNION SUR LES INDICATEURS DE TELECOMMUNICATIONS/TIC DE L'UIT DANS LE MONDE

La contribution comprend quatre grands points, à savoir, une brève présentation de la République Démocratique du Congo, le processus de collecte des données en RDC, le statut des statistiques des télécommunications en RDC et la présentation de quelques principaux indicateurs des TIC en RDC.

## **1. Présentation de la République Démocratique du Congo**

La RDC, pays en développement, est située en Afrique Centrale et présente les principaux indicateurs macroéconomiques ci-après :

<b>Données macroéconomiques de la RDC (2009)</b>	
<b>Superficie</b>	2.345.000 km <sup>2</sup>
<b>Population</b>	62.000.000 hab.
<b>*PIB</b>	6.490.000.000 \$ US
<b>*PIB/ Hab.</b>	104 \$ US

*\*Source : BCC*

Pour répondre au besoin en télécommunications de cette population et pour s'adapter au développement rapide des TIC, la RDC s'est dotée d'une nouvelle réglementation en matière de télécommunication depuis l'année 2002. Cette dernière a permis l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence et aussi la mise en place de l'Autorité de Régulation de la Poste et des télécommunications du Congo (ARPTC) par la loi n°014/2002/ du 16 octobre 2002.

## **2. Processus de collecte des données statistiques en RDC.**

Depuis février 2010, le pays s'est doté d'une réglementation relative au Système Statistique National (SSN). Il s'agit du décret N°10/05 du 11/12/2010 relatif au Système Statistique National.

Ainsi, l'Institut National de la Statistique (INS) est l'organe chargé de la coordination de l'activité statistique. A ce titre, il constitue l'organe exécutif central du Système Statistique National.

Il est chargé notamment de la mise en place d'un Système National Intégré pour la collecte, l'analyse, la publication et la diffusion des statistiques économiques, démographiques, sociales et environnementales, en recourant soit à des recensements exhaustifs ou à des enquêtes par sondage, soit à l'exploitation des documents en provenance du secteur public ou du secteur privé.

Outre le Conseil National de la Statistique et l'Institut National, le Système Statistique National comprend les services statistiques publics et privés sectoriels, les structures régionales ou locales ainsi que les institutions de formation statistique existantes ou à créer.

C'est à ce titre que pour le secteur de télécommunications, l'ARPTC se voit collecter les données des opérateurs du secteur en s'appuyant principalement sur la matrice de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

Une disposition de la loi créant l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo en son article 4, lui permet de procéder aux visites des installations, de mener des enquêtes et des études, de réaliser des expertises ainsi que de recueillir les données nécessaires requises à cette fin pour lui permettre d'exercer son pouvoir effectif de contrôle.

Sur base des indicateurs définis et actualisés au cours des réunions mondiales sur les indicateurs de l'UIT, l'ARPTC a mis en place un

formulaire et l'envoi à chaque opérateur, selon son segment de marché, un formulaire (trimestriel, semestriel ou annuel) à retourner dûment rempli dans un délai bien précis.

Ce qui permet de collecter des données fiables et comparables par rapport aux autres pays de la sous-région.

L'article 2 du décret sur les statistiques, précise que les statistiques et les recensements d'intérêt national sont des matières de la compétence exclusive du Gouvernement Central sous la responsabilité scientifique et technique de l'Institut National de la Statistique.

Par conséquent, les enquêtes nationales, en rapport avec l'intégration des TIC dans les ménages, chez les particuliers et dans les institutions (publiques et privées), seront organisées en étroites collaborations avec l'INS.

### **3. Statut des statistiques des télécommunications en RDC**

D'une manière générale, les statistiques des TIC sont soumises à un régime de déclaration de la part des opérateurs du secteur et sont classées parmi les statistiques sociodémographiques.

Cependant, l'Institut Nationale de la Statistique (INS) a été chargé de mettre en place la Stratégie Nationale de Développement de la Statistiques (SNDS), qui est un cadre de cohérence de toutes les activités statistiques et de tous les programmes d'assistance bilatérale et multilatérale au pays en matière de statistiques afin d'améliorer les données pour une Gestion Axée sur les Résultats.

C'est au cours de déroulement des travaux d'élaboration de la SDNS, qu'il a été proposé de revoir le statut des statistiques des TIC en tenant compte des aspects économique et financière, vu le rôle important des TIC, comme moteur de développement du pays.

#### 4. Quelques indicateurs importants des télécommunications en RDC

##### Indicateurs financières et démographiques des TIC de la RDC (2009)

Chiffre d'affaires des opérateurs	653.697.443
Contribution Télécoms au PIB (2009)	10,07%
Investissements des opérateurs	186.907.000
Effectifs des abonnés mobiles	9.458.557
Parc global (fixe + mobile+Internet)	9.700.877
Taux de pénétration Globale (télédensité)	15,64%

Source : BCC, ARPTC, Opérateurs

##### Téléphonie fixe : 3 opérateurs (2009)

Parc total	42.320
Parc d'abonnés et part de marché OCPT fixe	237
Parc d'abonnés et part de marché SOGETEL fixe	2.083
Parc d'abonnés et part de marché STD fixe	40.000
Taux de croissance du parc	13,39%
Taux de pénétration (télédensité) du fixe	0,07%

Source : Opérateurs, ARPTC

##### Téléphonie mobile : 5 opérateurs en situation de concurrence (2009)

Parc total	9.458.557
Parc d'abonnés et part de marché VODACOM	3.412.608
Parc d'abonnés et part de marché TIGO	1.449.158
Parc d'abonnés et part de marché CCT	1.000.000

Parc d'abonnés et part de marché ZAIN	3.556.558
Parc d'abonnés et part de marché SUPERCELL	40.233
Taux de pénétration (Télédensité) mobile	15,25%
ARPU en \$Usd	5,62 \$
Taux de croissance parc abonnés	- 4,82%
Couverture du territoire national	20%
Couverture de la population	50%

Source : Opérateurs, ARPTC

### Internet : 30 FAI (au 31/12/2009)

Parc total	+/- 200.000
Nombre opérateurs FAI	+/- 30
Chiffre d'affaires	6.246.533 \$ US
ARPU	5,5 \$ US

5. Source : ARPTC, Opérateurs